

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC - Série FNB (REMB)

30 juin 2026

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (série FNB). Vous trouverez des renseignements détaillés sur cette série de parts négociées en bourse dans le prospectus simplifié du fonds. Vous pouvez obtenir le prospectus en visitant le site Web www.rbcgam.com/documents/reglementaires, en communiquant par courriel avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) à rbcgam@rbc.com ou encore en composant le 1 855 RBC-ETF5 (722-3837), ou en communiquant avec votre représentant.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création de la série :	30 juin 2026	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale au 31 mai 2026 :	2 335,7 millions de dollars	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o.*	Sous-conseiller :	RBC Global Asset Management (UK) Limited
* Cette information n'est pas disponible parce que la série FNB est nouvelle.		Distributions :	Trimestrielles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 juin 2026)

Symbole boursier :	REMB	Volume quotidien moyen :	s. o.*
Bourse :	Cboe CA	Nombre de jours de négociation :	s. o.*
Monnaie :	CAD		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 juin 2026)

Cours du marché :	s. o.*	Écart acheteur-vendeur moyen :	s. o.*
Valeur liquidative :	s. o.*	* Cette information n'est pas disponible parce que la série FNB est nouvelle.	

Dans quoi le FNB investit-il ?

Le fonds investit principalement dans des titres de créance de gouvernements de marchés émergents.

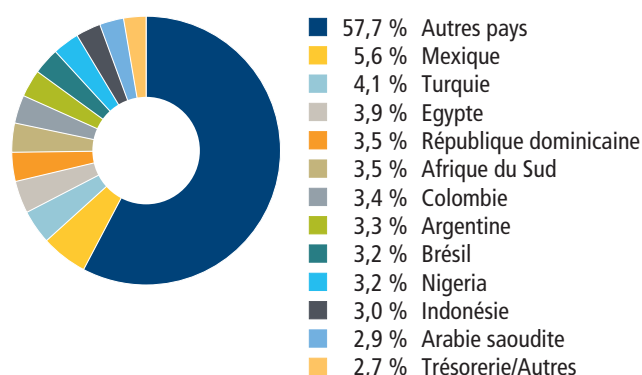
Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 31 mai 2026. Les placements du fonds varieront.

Les 10 principaux titres (31 mai 2026)

1. Obligations internationales du gouvernement de la République argentine 4,125 % 09 juil. 2035	2,5 %
2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3 %
3. Obligations internationales du gouvernement du Pérou 8,750 % 21 nov. 2033	1,8 %
4. Obligation internationale du gouvernement du Nigéria 7,875 % 16 févr. 2032	1,8 %
5. Obligation internationale du gouvernement de Côte d'Ivoire 8,250 % 30 janv. 2037	1,7 %
6. Obligations internationales du gouvernement de l'Égypte 8,500 % 31 janv. 2047	1,7 %
7. Petroleos Mexicanos 5,950 % 28 janv. 2031	1,7 %
8. Obligations internationales du gouvernement de la Colombie 6,125 % 18 janv. 2041	1,6 %
9. Obligation internationale du gouvernement du Panama 6,700 % 26 janv. 2036	1,6 %
10. Petroleos Mexicanos 6,625 % 15 juin 2035	1,6 %
Pourcentage total des 10 principaux titres	18,3 %

Nombre total de placements 153

Répartition des placements (31 mai 2026)



Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **de faible à moyen**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds, calculé en fonction de la valeur liquidative de la série FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série FNB est nouvelle.

Rendements annuels

Cette rubrique vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours de la dernière année civile. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série FNB est nouvelle.

Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et pire rendement des parts de série FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série FNB est nouvelle.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts de série FNB du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série FNB est nouvelle.

Négociation des parts de FNB

La série négociée en bourse détient un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais ses parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez une série de fonds négociés en bourse :

Établissement du prix

Les parts de fonds négociés en bourse ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts des séries négociées en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements d'un fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de fonds négociés en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de fonds négociés en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le fonds négocié en bourse est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les séries négociées en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts de fonds négociés en bourse au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts de fonds négociés en bourse.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché des séries négociées en bourse fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer à un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui recherchent à la fois un revenu et un potentiel de croissance du capital
- qui souhaitent obtenir une exposition aux titres d'emprunt de marchés émergents afin de diversifier la partie portant sur le revenu fixe de l'ensemble de leur portefeuille
- qui prévoient détenir leur placement à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez devoir payer, pour acheter, posséder et vendre des parts de série FNB du fonds. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'une série d'un fonds à l'autre et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Vous devrez peut-être verser une commission chaque fois que vous achèterez ou vendrez des parts de série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (des frais d'administration, des autres frais du fonds et des taxes et impôts), et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels et les frais d'administration des parts de série FNB correspondent respectivement à 0,75 % et 0,05 % de la valeur des parts de la série. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée en permanence tant que vous êtes propriétaires de parts de série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Cette série FNB ne facture pas de commission de suivi.

3. Autres frais

Frais

Frais d'échange et de rachat

Ce que vous payez

Au moment de l'échange ou du rachat de parts de série FNB du fonds, RBC GMA peut, à son gré, facturer aux porteurs de parts des frais d'échange ou de rachat pouvant aller jusqu'à 0,05 % du produit de l'échange ou du rachat pour couvrir certains frais d'opérations connexes.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si ce document, le prospectus simplifié du fonds ou les états financiers du fonds contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

Numéro sans frais : 1 855 RBC-ETFS (722-3837)
Courriel : rbcgam@rbc.com
Site Web : www.rbcgam.com/documentsreglementaires

© / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2026